# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-2-67 607578

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**
(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.*
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL
25 francs

N° 77 FEVRIER 1966/2


## TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Pour que les traitements d'hiver des arbres fruitiers soient réellement efficaces il convient non seulement de les réaliser avec le maximum de soins, mais encore d'observer diverses règles de bonne exécution.

Certains travaux préliminaires sont indispensables ; l'élagage des grosses branches crée des plaies importantes qui seront enduites d'un produit à base d'oxyquinoléine ou d'oxydes métalliques, à la rigueur badigeonnées avec une solution de sulfate de cuivre.
Les chancres recevront après curetage des applications similaires.
Les fruits momifiés , les rameaux morts, doivent être éliminés.

Ces divers travaux exécutés, les traitements d'hiver pourront être entrepris utilement.

Rappelons que les traitements d'hiver :

- ne doivent jamais être exécutés durant les périodes gélives ni en période ventée ;

- ne doivent jamais suivre immédiatement la taille ;

- réclament l'emploi d'un appareil à forte pression et à grand débit (2000 litres de bouillie sont nécessaires pour un hectare d'arbres plein vent) ;

- seront réalisés à la lance en partant de la base du tronc et de la base des branches en remontant vers les extrémités ;

- en utilisant les possibilités de mélange existant entre certains produits huileux et cupriques;

- en réduisant de moitié les formules huileuses sur les arbres fruitiers à noyau.

S'il est théoriquement souhaitable de faire les traitements d'hiver le plus près possible du débourrement, l'arboriculteur doit prévoir la réalisation de ce travail en fonction du temps et de son outillage.

Les traitements d'hiver seront réalisés :

1/ sur les arbres envahis par les ravageurs et en particulier les cochenilles ;

2/ sur les arbres à noyau pour prévenir la Cloque et le Monilia (voir plus loin)

3/ sur tous les arbres très envahis par les pucerons.

...

P. 237

.../...

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

PRODUITS RECOMMANDES

HUILES DE PETROLE (huiles minérales, huiles blanches : très efficaces contre les oeufs d'insectes et d'acariens, les cochenilles telles que Diaspis pentagona (pêcher) et le Pou de San José (toutes espèces fruitières). Ces huiles peuvent s'associer aux produits cupriques.

OLEOPARATHIONS ET OLEOMALATHIONS : Ces mélanges peuvent être utilisés jusqu'au pré-débourrement pour combattre les acariens, les pucerons, les insectes ravageurs des bourgeons ; le mélange est possible avec les produits cupriques.

HUILES DE GOUDRON : (huiles d'anthracène, carbolinéum). Ces sous-produits de la distillation de la houille détruisent les oeufs de pucerons, certaines cochenilles ; ils sont très décapants. Compatibles avec certains produits cupriques, les conditions d'emploi des huiles de goudron sont précisées par les fabricants.

HUILES JAUNES : L'association industrielle aux huiles (minérales ou d'anthracène) de colorants organiques a permis l'usage de mélanges réunissant les efficacités des composants.

COLORANTS ORGANIQUES NITRES : Ce sont des dinitrocrésols et des dinitrophénols jouissant de propriétés colorantes insecticides et anticryptogamiques. Les colorants seront employés en alternance avec certaines huiles. Utilisables jusqu'au débourrement ils sont souvent associés aux produits cupriques pour le traitement du pêcher.
Pulvérisés sur le sol les colorants réduisent les premières contaminations de tavelure dans les vergers très infestés.

PRODUITS CUPRIQUES : Employés en prédébourrement sur le pêcher et l'abricotier ils permettent une lutte efficace contre le monilia et la cloque.

L.L.TROUILLON

CLOQUE DU PECHER

Le relèvement de la température et les chutes de pluies succédant à la période froide de la première quinzaine de janvier, provoque un gonflement des bourgeons qui rend nécessaire l'exécution d'un traitement cuprique contre la Cloque par les arboriculteurs possédant des vergers de variétés sensibles à cette maladie (variétés à chair jaune en particulier).

Nous rappelons que les contaminations les plus graves se produisent par temps humide lorsqu'on commence d'apercevoir la coloration verte des écailles internes des boutons floraux.

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Après les chaudes journées de fin janvier un départ assez rapide de la végétation est possible. L'exécution d'un traitement anticryptogamique cuprique de prédébourrement est indispensable pour arrêter l'évolution des coussinets sporifères.

.../...

AUDE - REGION 4

## REMARQUE SUR LES TRAITEMENTS A APPLIQUER CONTRE LES INSECTES DU COLZA

Notre attention a été récemment attirée par le fait que, dans l'esprit de certains agriculteurs, les traitements dirigés contre les Méligèthes du Colza peuvent également protéger efficacement leurs cultures contre les attaques des Charançons de la tige (Ceuthorrhynchus napi).

Il nous a paru utile de rappeler que cette pratique peut conduire à de graves échecs étant donné que les périodes d'activité et de nuisibilité de ces deux ravageurs sont sensiblement décalées dans le temps.

Les adultes du Charançon de la tige reprennent leur activité dès le mois de février dans le Sud Ouest. Les dégâts sont dus au fait que les oeufs déposés à cette époque dans le sommet de la tige provoquant une désorganisation de la croissance caractérisée notamment par une torsion, un éclatement ou un rabougrissement de la hampe florale. Il a été établi que les oeufs peuvent être déposés depuis la fin du stade rosette jusqu'au début de la floraison du colza ; toutefois la ponte présente une grande intensité et des conséquences facheuses seulement lorsqu'elle est effectuée sur des plantes en début de montaison (longueur de la tige 2 à 15 cm). C'est donc à ce stade que les Colzas doivent être efficacement protégés.

Les adultes de Méligèthes apparaissent généralement en nombre appréciable seulement dans le courant du mois de mars. Les dégâts sont dus essentiellement au fait que les adultes mordillent le calice et les pétales des boutons floraux afin de s'alimenter aux dépens du pollen ou afin de déposer les oeufs. Lorsque les boutons sont relativement petits ( 3mm), ces déprédations endommagent les organes reproducteurs et notamment le pistil ce qui provoque la stérilité et la chute prématurée des fleurs dont il ne reste que le pédoncule. Il convient de souligner que ces dégâts deviennent négligeables dès le début de la floraison, les Méligèthes préfèrent alors s'alimenter aux dépens des fleurs épanouies. Les pertes seront donc importantes uniquement lorsque les Méligèthes apparaissent en grand nombre alors que le Colza est au stade bouton floral groupé (tige de 20 à 50 cm de hauteur), et c'est essentiellement à ce stade que doit se situer l'intervention chimique.

Les périodes respectives aux attaques de Charançon des tiges d'une part, de Méligèthes d'autre part sont donc sensiblement décalées dans le temps. En conséquence, les deux traitements ne peuvent être en aucun cas confondus d'autant plus qu'étant donné la rapidité de développement du Colza à cette saison, l'insecticide qui aura été épandu sur les plantes en début de montaison (traitement Charançon des tiges) ne peut en aucune manière protéger les inflorescences prospectées par le Méligèthe étant donné qu'elles ne sont pas encore apparentes.

Par contre, il s'avère que dans le Sud-Ouest les adultes de Charançon des siliques (Ceuthorrhynchus assimilis) apparaissent à une époque relativement précoce et sont en nombre souvent élevé au moment des traitements Méligèthes. De ce fait, il serait éventuellement possible de détruire une partie plus ou moins importante de la population sous réserve d'utiliser des insecticides suffisamment efficaces. Dans ce cas, nous recommanderons notamment la dieldrine à la dose de 8 à 900 gr de M.A./ha, le parathionou le lindane à la dose de 500 gr de M.A. / ha.

P. JOURDHEUIL - Laboratoire d'Entomologie - Faculté des Sciences - TOULOUSE

ABONNEMENT - REABONNEMENT

Ce numéro surchargé de la mention "Votre abonnement est terminé" est le dernier que reçoivent les destinataires qui n'ont pas renouvelé leur abonnement (nous en rappelons le montant : 25 frs).

A nouveau nous demandons une rédaction lisible et exacte de votre adresse et de celle de :

Monsieur le REGISSEUR de RECETTES de la PROTECTION DES VEGETAUX - MONTPELLIER

C.C.P. MONTPELLIER 5236 57

Les chèques bancaires doivent être libellés au bénéfice de :

Monsieur le REGISSEUR de RECETTES de la PROTECTION DES VEGETAUX - MONTPELLIER

à l'exclusion de toute autre formule.

TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Pendant la période de repos de la végétation, il est possible de lutter efficacement contre certains ravageurs et plusieurs maladies de la vigne.

La Pyrale dont les dégâts sont à nouveau fréquemment observés, est contrôlée par la pulvérisation d'arsénite de soude (800 g d'arsenic par hectolitre de bouillie). Il faut mouiller très abondamment les souches et les tuteurs pour atteindre les Pyrales installées dans les anfractuosités. Ce traitement hivernal devra d'ailleurs être complété au débourrement par une pulvérisation insecticide.

On peut également utiliser un oléoparathion, le plus prés possible du débourrement.

Les Cochenilles dont plusieurs espèces se multiplient sur la vigne seront éliminées par la pulvérisation de l'un des produits définis sur la liste spéciale jointe.

Contre le Phylloxéra gallicole, fréquent dans les plantations d'hybrides et dans les champs de pieds-mères ; utiliser une huile d'anthracène jaune à 2,5 %

L'Excoriose provoque le blanchissement des rameaux puis des nécroses. Pulvériser avant le débourrement une spécialité de l'Arsénite de soude ou une huile jaune ou des colorants nitrés.

L'Esca (apoplexie), traiter les vignobles où la maladie a été observée avec une bouillie à l'Arsénite de soude. Cette pulvérisation doit intervenir au moins deux semaines après la taille.

Le Contrôleur,

L.L. TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE